



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2005/69
21 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent-trente-septième session, 15-18 Novembre 2005,
point 5.2.15 de l'ordre du jour)

PROJET DE COMPLEMENT 9 AU RÈGLEMENT N° 50

(Feux de position avant, feux de position arrière, feux-stop, indicateurs de direction et dispositifs d'éclairage de la plaque d'immatriculation arrière pour les cyclomoteurs et les motocycles)

Transmis par le Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRE à sa cinquante-quatrième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. (TRANS/WP.29/GRE/54, para. 29 et 49). Il a été établi sur la base des documents TRANS/WP.29/GRE/2005/5 et TRANS/WP.29/GRE/2004/52, les deux non modifiés.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Paragraphe 4.3, lire comme suit:

"4.3 Les feux équipés de sources lumineuses non remplaçables ou d'un ou plusieurs modules d'éclairage doivent porter l'indication de la tension nominale ou de la plage de tension et de la puissance nominale en watts."

Annexe 2, point 9, modifier comme suit:

"9. Description sommaire 3/:

Par catégorie de feu:

Couleur de la lumière émise: rouge/blanc/ambre 2/"

Nombre et catégorie(s) de lampe(s) à incandescence: "

Annexe 5, modifier comme suit (après les limites pour la couleur "jaune auto", supprimer les coordonnées de couleur pour "jaune sélectif" sans oublier de supprimer la note en bas de page x/):

"...

jaune-auto: ...

... limite du blanc : $y = 0.790 - 0.670 x$

Pour la vérification de ces caractéristiques colorimétriques, une source lumineuse...".

- - - - -